

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 18-02 du 23 novembre 2023

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTION – RAPPORT N°4

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-2 du 23 mars 2023 fixant les critères d'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant dans le département,

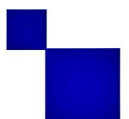
Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes aux partenaires pour l'organisation de manifestations sportives ou de loisirs se déroulant en Seine-Saint-Denis :

- **Catégorie 1 - manifestations d'envergure :**

- |  |          |
|--|----------|
| * <b>Acro Tramp Sevran</b>   | 20 000 € |
| Tournoi international de tumbling, du 30 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2023 |          |
| * <b>Ville de Tremblay-en-France</b>   | 15 000 € |
| Gala de boxe France – Cuba, le 16 septembre 2023                                   |          |
| * <b>Club Sportif Noisy-le-Grand Roller Skating</b>                                | 3 000 €  |



Barrage de la ligue des champions Homme de rink hockey, du 12 au 16 octobre 2023

• **Catégorie 3 - manifestations à caractère départemental :**

\* **Arts Martiaux Noisy-le-Grand** 5 000 €

Tournoi excellence Judo, les 7 et 8 octobre 2023

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association suivante :

- Acro Tramp Sevran ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*